

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°R20-2023-100

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction de la mer et du littoral de Corse / Direction de la mer et du littoral de Corse

| R20-2023-12-13-00005 - Arrêté fixant la composition du comité local | |
|--|--------|
| d'action sociale de la direction de la mer et du littoral de Corse (2 pages) | Page 3 |
| R20-2023-12-13-00004 - Arrêté portant nomination et désignation des | |
| représentants de l'administration et du personnel au comité local d'action | |
| sociale de la direction de la mer et du littoral de Corse (2 pages) | Page 6 |

R20-2023-12-13-00005

Arrêté fixant la composition du comité local d'action sociale de la direction de la mer et du littoral de Corse



Direction

Arrêté n°

Fixant la composition du comité local d'action sociale de la direction de la mer et du littoral de Corse

Le directeur de la mer et du littoral de Corse

- Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 731-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;
- Vu l'arrêté du 9 octobre 2014 modifié relatif au comité central d'action sociale, aux commissions régionales de concertation de l'action sociale, au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) et au ministère de la transition énergétique (MTE);
- Vu l'arrêté cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;
- Vu l'arrêté R20-2023-12-13-00004 du 13 décembre 2023 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité local d'action sociale de la DMLC ;
- Vu le procès-verbal de la réunion et le résultat du vote des membres présents lors du comité local d'action sociale de la DMLC du 12 décembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Sont élus au terme du vote des membres du comité local d'action sociale de la direction de la mer et du littoral de Corse :

- · Présidente : Madame Séverine ADOBATI ;
- Secrétaire : Monsieur Édouard HERAUD ;

Article 2 – Le comité local d'action sociale de la direction de la mer et du littoral de Corse comprend trois commissions dont l'animation est assurée par les personnes dont les noms suivent :

- -Commission des aides matérielles :
 - Président : M. Paul-José FORTINI
 - Secrétaire : Mme. Camille LAHOUZE
- -Commission restauration et logement :
 - Président : M. Rudy SCHRODER
 Secrétaire : Mme. Sandrine MAUGER

Préfecture de Corse - Palais Lantivy - Cours Napoléon - 20188 Ajaccio cedex 9 - Standard : 04.95.11.12.13
Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30
Adresse électronique : sgac@corse.pref.gouv.fr
Facebook : @prefecture2a - Twitter : @Prefet2A

-Commission finances:

Président : M. Édouard HERAUD
 Secrétaire : Mme. Séverine ADOBATI

Article 3 - Le directeur de la mer et du littoral de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à AJACCIO le 13/12/2023

Le Directeur de la Maret du littoral de Corse

Riyad DJAFFAR

R20-2023-12-13-00004

Arrêté portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité local d'action sociale de la direction de la mer et du littoral de Corse



Liberté Égalité Fraternité Direction

Arrêté n°

portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité local d'action sociale de la direction de la mer et du littoral de Corse

Le directeur de la mer et du littoral de Corse

- Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 731-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;
- Vu l'arrêté du 9 octobre 2014 modifié relatif au comité central d'action sociale, aux commissions régionales de concertation de l'action sociale, au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) et au ministère de la transition énergétique (MTE);
- Vu l'arrêté cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;
- Vu l'arrêté R20-2022-12-16-00001 du DMLC du 16 décembre 2022 portant constitution du comité social d'administration de la direction de la mer et du littoral de Corse ;
- Vu l'arrêté R20-2023-11-14-00007 du 14 novembre 2023 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité local d'action sociale de la DMLC :
- Vu la demande de modification formulée par le syndicat Force Ouvrière en date du 12 décembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1er -Sont nommés au comité local d'action sociale de la direction de la mer et du littoral de Corse :

Les 6 représentants du personnel actifs ou retraités ci-après désignés par les organisations syndicales

Membres titulaires:

Au titre de l'organisation syndicale « Confédération Générale des Travailleurs » :

- Monsieur Édouard HERAUD
- Monsieur Fabrice ANSELME
- Monsieur Rudy SCHRODER

Au titre de l'organisation syndicale « Force Ouvrière » :

- Monsieur Pierre TARDI
- Monsieur Paul-José FORTINI
- Madame Séverine ADOBATI

Préfecture de Corse - Palais Lantivy - Cours Napoléon - 20188 Ajaccio cedex 9 - Standard : 04.95.11.12.13
Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30
Adresse électronique : sgac@corse.pref.gouv.fr
Facebook : @prefecture2a - Twitter : @Prefet2A

Membres suppléants :

Au titre de l'organisation syndicale « Confédération Générale des Travailleurs » :

- Madame Camille LAHOUZE
- Monsieur Steeve GARBE
- Monsieur Pierre-Yves GOUJON

Au titre de l'organisation syndicale Force Ouvrière :

- Madame Sandrine MAUGER
- Madame Marie CASTINETTI
- · Monsieur Jérémie BORJA

<u>Un représentant de l'Association Sportive Culturelle d'Entraide de l'Equipement de la Corsedu-Sud :</u>

Membre titulaire:

Monsieur Stéphane VACHET

Membre suppléant :

Madame Namadie FAURE

<u>Un représentant de l'Association Sportive Culturelle d'Entraide de l'Equipement de la Haute-Corse :</u>

Membre titulaire:

Madame Marie-Paule BERARD

Un représentant de l'administration :

Membre titulaire:

Monsieur Riyad DJAFFAR

Membre suppléant :

Madame Constance FABRE-PETON

Une représentante du service social :

Membre titulaire:

Madame Véronique NABART

Membre suppléant :

Madame Isabelle CAGNINACCI

Article 2 – Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté R20-2023-11-14-00007 du 14 novembre 2023 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité local d'action sociale de la direction de la mer et du littoral de Corse ;

Article 3 - Le directeur de la mer et du littoral de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à AJACCIO le 13/12/2023

Le Directeur de la Mex et du littoral de Corse

Rivad DJAFFAR